



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

### Fête du 24 février

Il va faire littéralement chaud le 24 février prochain, dès 10 h au local du chauffage à distance Lanvoina, Grand-Rue 18b, à 2108 Couvet, pour fêter l'anniversaire de la fusion des communes de Val-de-Travers !

Depuis plusieurs années, c'est l'occasion d'inviter la population à visiter des lieux importants de vie de Val-de-Travers, mais aussi des lieux qui ne sont habituellement pas librement accessibles au public.

Cette année c'est le chauffage à distance de Couvet qui sera à l'honneur avec le volet forestier du bois énergie de notre commune qui vous sera présenté.

Nous rendrons hommage à notre citoyenne d'honneur 2019

et les bans de l'Absinthe seront levés en même temps que sera dévoilée la nouvelle étiquette de l'absinthe communale.

La partie officielle aura lieu à 11 h avec la présence du conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash et des autorités communales.

La communauté albanaise du Val-de-Travers accompagnera nos festivités et présentera une partie de ses traditions culinaires lors de l'apéritif qui vous sera offert.

Vous pouvez déjà prendre note que cette année correspond aussi aux 10 ans d'existence de la commune de Val-de-Travers qui seront, eux, fêtés du 19 au 25 août prochain.

## ANNONCES

### Réception des nouveaux arrivants dans la commune

Chaque année, le Conseil communal convie à une réception les personnes arrivées à Val-de-Travers. La cérémonie se déroulera cette année le **jeudi 7 mars, à 18h, à la salle Fleurisia.**

Si certains nouveaux habitants (arrivés entre août 2017 et décembre 2018) n'ont pas reçu d'invitation, ils sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Chancellerie (tél. 032 886 43 90 ou courriel Chancellerie.VDT@ne.ch).

### Marche du 1<sup>er</sup> Mars 2019 - Tous au Château

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle marche pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848.

La commune de Val-de-Travers aura le plaisir de vous accueillir selon l'horaire suivant :

- 07 h 30 - Accueil à la Maison de l'Absinthe
- 08 h 00 - Départ de la marche depuis Môtiers
- 08 h 30 - Accueil au Centre sportif de Couvet
- 09 h 00 - Départ de la marche depuis Couvet
- 10 h 30 - Accueil au Centre forestier de Noiraigue
- 11 h 30 - Accueil à Champ-du-Moulin, Hôtel de la Truite
- 12 h 45 - Arrivée à Rochefort et soupe offerte aux participants
- 13 h 30 - Départ en direction du Château de Neuchâtel

À chaque étape du parcours, une tasse de thé ou de café vous sera offerte ainsi qu'une tranche de taillaule – brioche typiquement neuchâteloise.

Le comité d'organisation de cette marche rajeunit ; ce passage de témoin progressif a suggéré le thème de 2019 : créer des liens entre générations. Dès lors, la Marche du 1<sup>er</sup> mars invite tout particulièrement les familles à réunir jeunes et moins jeunes, à associer les parents, grands-parents et petits-enfants.

Dans ce contexte dynamique, il ne manque que vous, marcheuses et marcheurs le 1<sup>er</sup> mars prochain !

La participation à la marche commémorative est gratuite, mais l'inscription nécessaire. Elle se fait sur le site internet [www.marche-dupremiermars.com](http://www.marche-dupremiermars.com), auprès de l'Office de tourisme du canton par téléphone au 032 889 68 95. Elle vous donne droit au ravitaillement de midi et, au besoin, au retour en train gratuit (à annoncer lors de l'inscription si besoin).

### À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>



L'histoire de votre musée - Quelques objets entrés dans les collections du musée il y a plus de 100 ans (4/24) © MRVT

## Echo des autorités

### Nouvelle ambulance et certification IAS

Le 15 février dernier, la Commune a inauguré son nouveau véhicule de transport de patients et a célébré le renouvellement de la reconnaissance IAS (Interassociation de sauvetage) de son service d'ambulances pour la période 2018-2022.

Pour mémoire, le crédit pour l'achat d'une nouvelle ambulance a été accepté par le Conseil général en décembre 2017. Après une procédure sur invitation dans le cadre

du droit des marchés publics, l'ambulance a été commandée en avril 2018 à une entreprise suisse. Répondant entièrement aux besoins du service des ambulances du Val-de-Travers, ce véhicule de sauvetage remplace avantageusement celui de 2007 qui peut désormais prendre une retraite bien méritée.

Obligation légale pour pouvoir effectuer des missions préhospitalières et d'assistance sanitaire,

la reconnaissance IAS est un précieux sésame qui n'est délivré qu'aux services remplissant des critères stricts de qualité. Depuis 2000, notre service d'ambulances est « reconnu IAS » – il fut d'ailleurs le premier en Suisse à être certifié – démontrant par là le niveau important de formation de nos équipages ambulanciers

## EN BREF

### Parrainage de la compagnie 1/19

Depuis le 29 janvier 2019, notre Commune est la marraine de la compagnie 1 du bataillon d'infanterie 19 (bat inf 19). L'initiative de ce rapprochement entre la société civile et l'armée de milice est due au lieutenant-colonel EMG Jacques de Chambrier, commandant du bat inf 19 et enfant du canton de Neuchâtel. La démarche étant purement symbolique, Val-de-Travers se réjouit de pouvoir faire sienne la philosophie de ce corps de troupe romand, dont le loup est l'emblème : nous ne sommes jamais aussi forts que lorsque nous sommes solidaires.

NB : La compagnie 4 du même bataillon est parrainée par l'association Bourbaki Les Verrières ; une belle représentation de notre région au sein de cette unité militaire jurasso-neuchâteloise.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Information publique concernant la création de zones réservées - Plan d'aménagement local de Val-de-Travers

Lors de l'élaboration du plan directeur régional (PDR) de Val-de-Travers, certains secteurs ont été identifiés pour être potentiellement gelés ou retirés de la zone à bâtir. D'autres secteurs sont voués à changer d'affectation pour de l'habitat et des activités, affectant le dimensionnement de la zone à bâtir pour les zones d'habitation, mixtes et centrales.

Le processus de révision du plan d'aménagement local (PAL) a débuté. La première phase du processus en cours consiste à élaborer une stratégie d'aménagement communale en cohérence avec le plan directeur cantonal (PDC) et le PDR de Val-de-Travers. La révision du PAL est un processus qui prendra plusieurs années. La Commune souhaite

ainsi anticiper d'éventuels projets qui pourraient être planifiés dans ces secteurs critiques. La mise en oeuvre de zones réservées ciblées dans ces secteurs est l'outil adéquat pour éviter des situations inconfortables pour la Commune, notamment en cas de demande de permis de construire.

Dans le but de présenter l'état actuel du projet ainsi que la ligne de conduite que Val-de-Travers souhaite prendre, une séance d'information publique est fixée le

Lundi 25 février 2019 à 18 h 30

Salle Fleurisia, Rue du Pré 8, 2114 Fleurier.